

Dossier de presse

Charte « Agriculture & Urbanisme », pour un aménagement équilibré du territoire

Jean-Luc Videlaine, Préfet du Finistère, Pierre Maille, Président du Conseil général, André Sergent, Président de la Chambre d'agriculture, Jean René Joncour, Président de l'Association des maires du Finistère signent aujourd'hui la charte Agriculture & Urbanisme du Finistère, porteuse d'une ambition politique commune pour la gestion équilibrée du territoire.

Contexte

Baisse générale de la surface consacrée à l'agriculture, recul de certains espaces naturels, augmentation des surfaces artificialisées liées à l'habitat et aux activités, tension sur les marchés fonciers... la question foncière est devenue un enjeu important pour le Finistère.

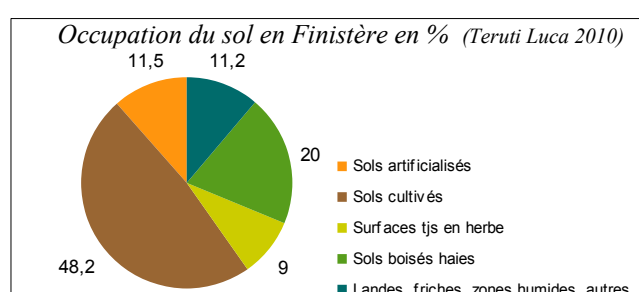
Souvent perçue comme inépuisable, la ressource en sol nécessite une attention particulière de la part des acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire.

En 2006, l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires du Finistère et la Chambre d'Agriculture s'étaient engagés dans une charte départementale pour une reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Ce travail précurseur, piloté par la Chambre d'Agriculture, a permis de poser un socle de partenariat solide en proposant des orientations pour la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets de territoire et les actes d'urbanisme.

Aujourd'hui, alors même que la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles est renforcée par les exigences législatives et réglementaires (Grenelle, Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, et demain, loi d'Avenir pour l'Agriculture, loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la perte de Surface Agricole Utile s'élève au rythme de **3 ha par jour entre 2000 et 2010**.

En 2006, environ 5 % des sols français étaient artificialisés contre 7,8 % en Finistère.

| <i>Doublement des surfaces artificialisées en 20 ans (source laboratoire COSTEL)</i> | | |
|--|---|---------------|
| Période 1985/2005 | Bretagne, 3 ^{ème} région plus consommatrice d'espace | Finistère |
| Surfaces artificialisées | + 107 % | + 96 % |
| Démographie | + 14,3 % | + 10 % |
| Consommation d'espace | 4 000 ha / an | 1 000 ha / an |



Travaux

Depuis plus d'un an, la DDTM travaille de concert avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général et l'Association des Maires du Finistère, pour prendre de nouveaux engagements, dans la continuité de ceux de la charte de 2006.

Dans la continuité du Grenelle et en lien avec la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne, cette révision a porté principalement sur des objectifs de développement durable des territoires ruraux et plus particulièrement de préservation des espaces agricoles, de réduction de la consommation d'espace par l'urbanisation, d'organisation concertée de l'espace ainsi que sur la gestion des espaces naturels, du bocage et des paysages par l'agriculture.

La CDCEA, outil de lutte contre la régression des surfaces agricoles, a été retenue comme noyau du pilotage des travaux et support du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage accueille les acteurs du territoire associés : SCoT, Association des Maires Ruraux du Finistère, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Quimper, Brest et Morlaix, le Parc naturel régional d'Armorique, la SAFER, l'EPF, le Conservatoire du littoral, les agences d'urbanisme, ainsi que les membres de la CDCEA : les syndicats de la profession agricole, associations environnementales agréées, chambre départementale des Notaires, Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Finistère.

Les engagements de la charte

La démarche aboutit à un texte d'engagement politique, partagé, volontaire et non réglementaire, qui fixe des principes généraux de gouvernance pour une gestion équilibrée entre préservation des espaces agricoles et développement urbain et visant la conciliation des usages en compétition sur le foncier.

Ce texte se décline en 5 grands engagements ambitieux que les signataires s'emploient à porter de façon concertée :

- favoriser la dynamique de l'agriculture finistérienne par la préservation équilibrée du foncier
- gérer l'espace de manière économe
- concilier les usages
- préserver la biodiversité et les paysages des espaces ruraux
- observer le foncier et l'usage des sols

Dynamique et mise en œuvre opérationnelle

Le travail s'inscrit dans une démarche dynamique et évolutive, qui sera rythmée par des comités de pilotage associant les acteurs du territoire, lieux de débat, de validation et d'évaluation des orientations et fiches pratiques.

Les objectifs doivent en effet être maintenant déclinés en fiches pratiques et préconisations opérationnelles (une trentaine de fiches en cours d'élaboration, entre planification, aménagement, outils fonciers).

L'adhésion et l'implication des acteurs œuvrant pour la connaissance ou la préservation des sols agricoles et naturels et la réduction de la consommation d'espace par l'urbanisation est essentielle dans la vie de la charte.

La séance de signature de la charte concrétise ce travail de cadrage et ouvre son animation et sa mise en œuvre opérationnelle.

Conçu tel un outil dynamique et capable d'évoluer, la charte se verra confortée par les fiches pratiques, jointes en annexe au document au fur et à mesure de leur validation.

* * *

La signature et l'adhésion portent sur un document ayant la structure suivante :

- le préambule
- le diagnostic
- les engagements et les objectifs
- l'animation
- les annexes, comprenant la liste des fiches pratiques, leur correspondance avec les engagements.

La charte sera diffusée début mars, elle sera disponible également sur le site internet des services de l'Etat en Finistère.

Pourquoi les signataires s'engagent-ils ?

- La Chambre d'Agriculture

La chambre d'agriculture, à l'initiative de la Charte de 2006 « pour une reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire », renouvelle à travers la révision de ce document, son engagement pour la préservation du foncier, un enjeu majeur pour assurer le maintien de la production agricole du département. Dans l'intérêt de tous, nous devons pérenniser l'agriculture sur l'ensemble des territoires pour assurer ses fonctions, tant économiques et sociales qu'environnementales. C'est en développant les échanges entre les acteurs, notamment dans le cadre de cette charte, que nous avancerons collectivement.

- Le Conseil général du Finistère

Face au phénomène croissant de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres qui se fait au détriment des espaces agricoles, le Conseil général, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement foncier, mène une politique foncière globale et cohérente au service du développement durable et équilibré du territoire finistérien. La loi du 23 février 2005 dite « développement des territoires ruraux » a confié aux Départements la compétence sur l'aménagement foncier rural. Le Conseil général du Finistère est donc un acteur majeur de cette politique d'aménagement du territoire qui concilie amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières, mise en valeur des espaces naturels ruraux et aménagement du territoire communal ou intercommunal.

- L'Association des Maires du Finistère

En Finistère, où l'agro-alimentaire et l'agriculture jouent un rôle majeur, l'AMF 29, représentative aujourd'hui des 283 communes et 26 EPCI du département, ne pouvait se tenir à l'écart de la réflexion commune menée pour réactualiser la Charte signée en 2006. Il nous faut en conforter les principes fondateurs, mais surtout faire vivre ce texte et l'adapter aux évolutions réglementaires, environnementales et économiques de nos territoires.

- Le Préfet du Finistère

Au vu des exigences réglementaires du Grenelle de l'Environnement, de la Loi de modernisation de l'agriculture de 2010 et considérant également les enjeux finistériens en matière de foncier et de dynamique agricole, le Préfet du Finistère a proposé de réaffirmer la responsabilité collective des acteurs finistériens pour le développement équilibré du territoire, la gestion économe et cohérente des sols, la préservation des terres agricoles et la bonne cohabitation des usages.